

DOSSIER D'INSCRIPTION POUR LA SÉLECTION DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE 2024/2025

INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANT

Rentrée Septembre 2024

INSCRIPTION :

Du Lundi 18 mars 2024 au lundi 10 juin 2024

Cadre réservé à l'administration	- Υ IFAS Marie Curie à Villeurbanne (69) - Υ IFAS J.M Jacquard à Oullins (69) - Υ IFAS Marcelle Pardé (01) - Υ IFAS Benoit Charvet (42)
---	---

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'IFAS ACADEMIQUE	3
2. CONDITIONS D'INSCRIPTION	3
3. CALENDRIER DES SÉLECTIONS	4
4. MODALITÉS D'INSCRIPTION	4
5. MODALITES DE SELECTION	5
6. PIÈCES A FOURNIR	5
7. DIFFUSION DES RÉSULTATS	6
8. INFORMATIONS POST-ADMISSION	6
FICHE D'INSCRIPTION	7
CERTIFICAT MÉDICAL	8
CERTIFICAT MÉDICAL D'APTITUDE	9
Annexe 1 Tableau allègements de formations	10
Annexe 2 Les attendus de la formation	10

1. PRESENTATION DE L'IFAS ACADEMIQUE

L'Institut de Formation Aide-Soignant Académique de Lyon est issu du regroupement de 4 IFAS de l'éducation nationale :

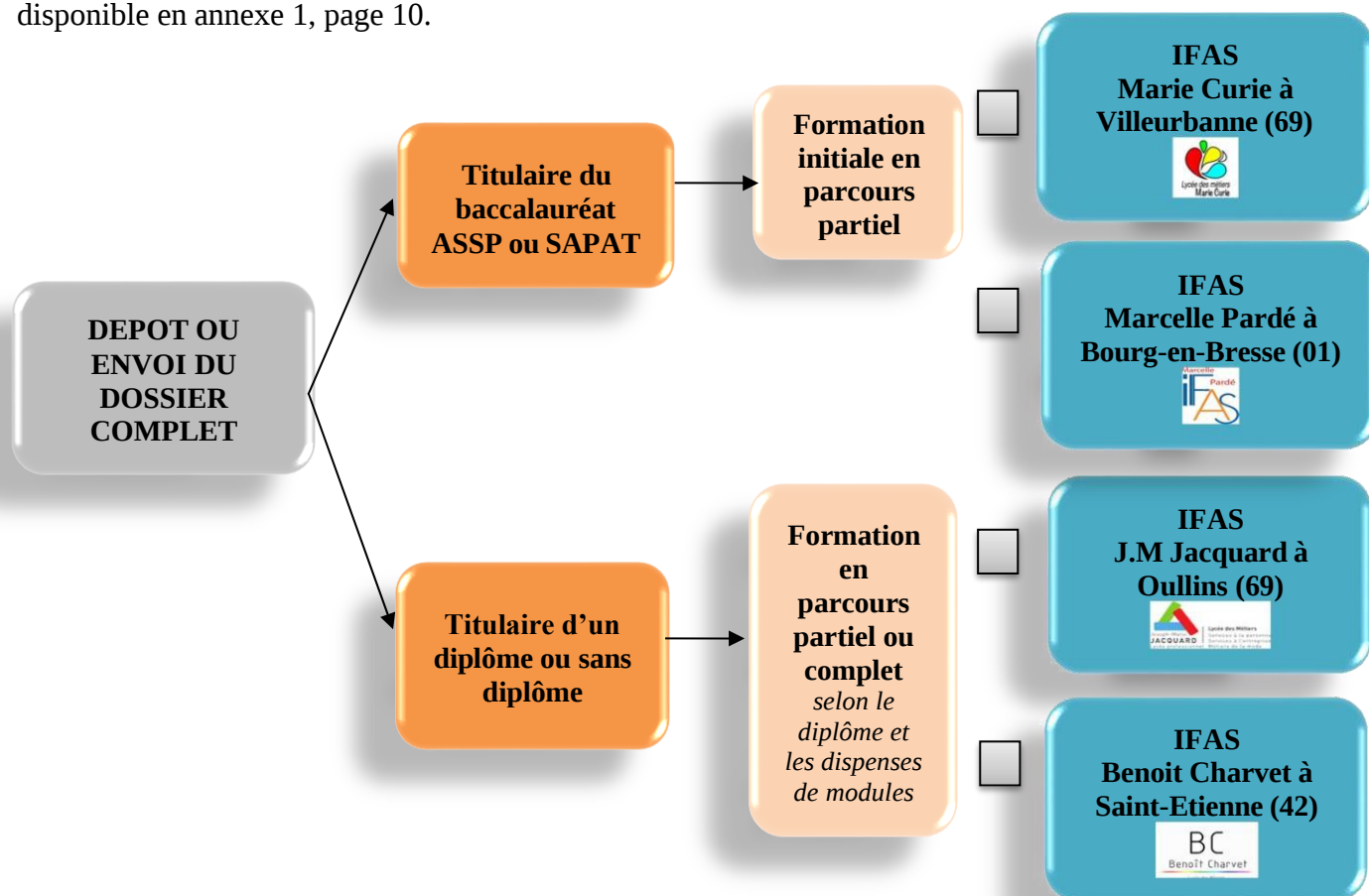
- IFAS Marie Curie dans le Rhône
- IFAS Joseph Marie Jacquard dans le Rhône,
- IFAS Marcelle Pardé dans l'Ain
- IFAS Benoit Charvet dans la Loire.

2. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Selon l'**arrêté du 12 avril 2021**, pour être admis à suivre cette formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-soignant, vous devez :

- Être âgé(e) de 17 ans au moins à l'entrée en formation.
- Conformément à la nouvelle réglementation, aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve d'admission.
- Le dossier doit être complet, aucune relance de complément de pièces ne sera faite. Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.
- Pour entrer en formation, les vaccinations contre l'hépatite B et la COVID sont obligatoires.

En fonction de votre diplôme, vous pouvez suivre une formation en parcours complet ou partiel, au sein de l'un de ses quatre établissements. Un tableau reprenant les allègements de formation est disponible en annexe 1, page 10.



3. CALENDRIER DES SELECTIONS

Ouverture des inscriptions	Lundi 18 mars 2024	
Clôture des inscriptions	Lundi 10 juin 2024 (jusqu'à 23h59)	
Entretien selon convocation	Du Lundi 17 juin 2024 au vendredi 28 juin 2024	
Affichage des résultats	IFAS Marie Curie	Lundi 1er juillet 2024 à 14h
	IFAS J.M Jacquard	
	IFAS Benoit Charvet	
	IFAS Marcelle Pardé	Vendredi 28 juin 2024 à 14h
Frais de formation L'Education Nationale assure la gratuité de la formation pour les élèves en poursuite d'études. Hors coût de la Formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU niveau 2) : entre 140 et 200 euros.		

4. MODALITES D'INSCRIPTION

Votre dossier **COMPLET** doit être déposé en main propre au sein de l'IFAS de votre choix ou envoyé par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) en recommandé avec accusé de réception ou en lettre suivie **avant le lundi 10 juin 2024 DERNIER DÉLAI :**

IFAS	IFAS Marie Curie	IFAS J.M Jacquard	IFAS Marcelle Pardé	IFAS Benoit Charvet
Adresse Postale	64 Boulevard Eugène Réguillon, 69100 Villeurbanne	20 rue Louis-Auguste Blanqui, 69600 Oullins	47 Av. Alsace Lorraine, 01000 Bourg-en-Bresse	19 Bis Rue de Laharpe, 42000 Saint-Étienne
Mail coordinatrice	Marie-Caroline.Vignat@ac-lyon.fr	Laetitia.Dumas1@ac-lyon.fr	Lydie.Seon@ac-lyon.fr	ifas1.0420049a@ac-lyon.fr
Téléphone	04 78 54 20 07	04 78 51 01 70	04 74 32 76 75	04 77 49 30 80
Capacité d'accueil	20 places 15 places en initial et 5 places en apprentissage	20 places	20 places 15 places en initial et 5 places en apprentissage	20 places
Type de parcours	Partiel	Partiel et Complet	Partiel	Partiel et Complet

Suivre la formation en apprentissage en parcours partiel :

- Contacter l'IFAS Marie Curie à Villeurbanne ou Marcelle Pardé à Bourg-en-Bresse.

5. MODALITÉS DE SÉLECTION

La sélection des candidats est effectuée par **un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien** destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre l'une des formations visées.

- **Le dossier de candidature** fait l'objet d'une notation par un binôme d'évaluateurs composé, d'un aide-soignant en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical.
- **L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes** est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel. Il peut être réalisé à distance.

Le jury d'admission établit un classement des candidatures retenues au regard des conditions requises à l'article 3 de l'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-soignant.

Chaque institut de formation établit une liste principale et une liste complémentaire des candidats admis. Lorsque la liste complémentaire n'a pas permis de pourvoir l'ensemble des places offertes, le directeur de l'institut de formation concerné peut faire appel, dans la limite des places disponibles, à des candidats inscrits sur la liste complémentaire d'autres instituts, restés sans affectation à l'issue de la procédure d'admission dans ceux-ci.

Une note inférieure à 10/20 est éliminatoire.

Un classement des candidats est établi par ordre de mérite décroissant

6. PIECES A FOURNIR

- La fiche d'inscription **complétée, datée et signée** (page 7)
- Un curriculum vitae (CV détaillé)
- Lettre de motivation **manuscrite**
- Un document manuscrit relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation* (cf annexe 2 page 10). Ce document ne doit pas excéder deux pages.
- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (recto-verso)
- Pour les ressortissants étrangers, photocopie d'un titre de séjour en cours de validité à l'entrée en formation (Recto-verso)
- Photocopie des bulletins de notes de 1^{ère} et terminale pour les élèves issus d'un bac pro SAPAT ou ASSP dans les 2 années précédentes.
- Copie des attestations de stages avec les appréciations signées et tamponnées par l'établissement d'accueil pour les élèves issus d'un baccalauréat professionnel.
- Attestations(s) employeur(s) pour les candidats ayant une expérience en structure de soins ou services à la personne à domicile.
- Vous pouvez ajouter tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.

Un accusé de réception par mail vous sera adressé à réception de votre dossier.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET EST CONSIDERE COMME IRRECEVABLE,
AUCUNE RELANCE NE SERA FAITE**

7. DIFFUSION DES RESULTATS

Le jury établit la liste de classement qui comprend **une liste principale de 20 places** et une **liste complémentaire**.

Les résultats sont communiqués :

- Sur Internet :

Site internet de l'IFAS académique : <https://ifas-academique-lyon.fr>

Site internet de chaque établissement :

- <https://lp-marie-curie-villeurbanne.ent.auvergnerhonealpes.fr/>
- <https://joseph-marie-jacquard.ent.auvergnerhonealpes.fr>
- <https://marcelle-parde.ent.auvergnerhonealpes.fr/>
- <https://benoit-charvet.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

- Par affichage au sein de chaque établissement.
- Soit par mail ou par courrier personnel à chaque candidat selon l'établissement.

Vous disposez d'un délai de 7 jours ouvrés pour valider votre inscription. Au-delà de ce délai, on considérera que vous renoncez à votre admission et votre place sera proposée au candidat inscrit au rang utile sur la liste complémentaire.

Aucun résultat n'est communiqué par téléphone.

8. INFORMATIONS POST-ADMISSION

Vaccination :

L'inscription définitive est subordonnée à la **présentation des documents suivants au premier jour de la rentrée** :

- **CERTIFICAT MEDICAL** attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre Ier du livre Ier de la troisième partie législative du code de la santé publique (ci-joint au dossier).
- **CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE** attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine (ci-joint au dossier).

Nous vous conseillons vivement de commencer votre vaccination contre l'Hépatite B au plus tôt. **En général, le vaccin est administré en trois doses réparties sur six mois. La deuxième dose est administrée un mois après la première et la troisième, cinq mois après la deuxième.**

En cas de non présentation et/ou de non-conformité, l'apprenant ne sera pas autorisé à entrer en formation.

Bourses :

Les élèves peuvent bénéficier d'une bourse attribuée par le Conseil Régional. Celle-ci est accordée en fonction des ressources de l'année N-2 (soit des parents, du conjoint, personnelles). La demande est faite au moment de l'entrée en formation, la procédure et le code d'établissement vous seront fournis en temps utile.

FICHE D'INSCRIPTION

(A remplir lisiblement et en MAJUSCULE)

Photo d'identité

COLLER ICI

NOM DE NAISSANCE :

PRENOM :

NOM D'EPOUSE :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

SEXE : FEMININ ☐ MASCULIN ☐ AUTRE ☐

NATIONALITE :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL :

TELEPHONE FIXE : TELEPHONE PORTABLE :

MAIL :

DIPLOME :

- ☐ Baccalauréat général ou technologique :
- ☐ Baccalauréat professionnel ASSP
- ☐ Baccalauréat professionnel SAPAT
- ☐ Autre diplôme :

NOM DU DERNIER ETABLISSEMENT SCOLAIRE :

Les bacheliers doivent envoyer à l'IFAS, dès l'affichage des résultats au baccalauréat, l'attestation de réussite au baccalauréat ou le relevé de notes du baccalauréat.

Attention à l'adresse et au numéro de téléphone que vous indiquez.

Les candidats n'ayant pu être contactés dans les délais seront considérés comme démissionnaires.

Je soussigné (e), atteste sur l'honneur
l'exactitude des renseignements mentionnés et accepte sans réserve le règlement qui régit la sélection.

Fait à Le

Signature du candidat obligatoire :

CERTIFICAT MEDICAL

De vaccination conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions
D'immunisation des professionnels de santé en France

PENSEZ A VOUS MUNIR DE VOTRE CARNET DE VACCINATION

Je soussigné Docteur

Certifie que :

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom :

Prénoms :

Date de Naissance : / /

Candidat(e) à l'inscription en formation aide-soignant, a été vacciné(e) :

- Contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite :

Dernier rappel effectué		
Nom du vaccin	Date	N° lot

- Contre l'hépatite B :

Vaccination contre hépatite B	Première injection : Deuxième injection : Troisième injection :
Taux AC HBs Si taux > 100 UI/l : immunisé Si taux entre 10 et 100 UI/l recherche AC antiHBs Si taux < à 10UI/l : non répondeur à la vaccination	Dosage :

Selon l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013, il/elle est considéré (e) comme **(rayer les mentions inutiles)** :

- Immunisé (e) contre l'hépatite B : **oui non**
- Non répondeur (se) à la vaccination : **oui non**

- Par la tuberculose : IDR de référence de début de carrière (Vaccination non obligatoire

IDR à la tuberculose	Date	Résultat (en mm)

Selon le calendrier vaccinal en vigueur, pour les professionnels de santé, **il est recommandé d'être immunisé contre la coqueluche, la rougeole, la varicelle, la tuberculose et la grippe saisonnière.**

Signature du **candidat**

Signature et cachet du **Médecin**

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE

A REMPLIR PAR UN MEDECIN AGREE PAR L'ARS DE VOTRE REGION

Par exemple, pour la région Auvergne Rhône Alpes :
<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/liste-des-medecins-et-specialistes-agrees>

Je soussigné Docteur

Médecin agréé, atteste, après l'avoir examiné(e) ce jour, que :

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom :

Prénom(s) :

Date de Naissance :/...../.....

N'est atteint(e) d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice
de la profession aide-soignant.

Date, signature et cachet du médecin

Annexe 1 : tableau allègements de formations

Des allègements de formations sont possibles en fonction du diplôme déjà obtenu Parcours de formation	Total heures de formation théorique	Total heures de formation clinique	Total heures de formation	Durée formation théorique en semaines	Durée formation clinique en semaines
Cursus complet	770	770	1540	22	22
DEAP 2006 (niveau 3)	329	245	574	9.4	7
DEAP 2021 (niveau 4)	224	245	469	6.4	7
BAC PRO ASSP 2011 (niveau 4)	371	350	721	10.6	10
BAC PRO SAPAT 2011 (niveau 4)	511	490	1001	14.6	14
Titre professionnel ADVF (niveau 3)	567	595	1162	16.2	17
Titre professionnel ASMS (niveau 3)	602	595	1197	17.2	17
DEAES 2021 (Niveau 3)	455	420	875	13	12
DEAES 2016 Spécialités (niveau3)	553	420	973	15.8	12
ARM 2019 (niveau 4)	553	595	1148	15.8	17
Ambulancier 2006 (Niveau 3)	574	595	1169	16.4	17

Annexe 2 - Les attendus de la formation

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissance dans le domaine sanitaire, médico-social, social et sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitude en matière d'expression écrite et orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail